

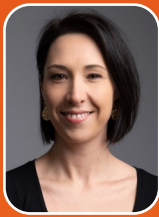


BNP PARIBAS

13 novembre 2024



Richard PONS
Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35



Cédric GRENIER
Délégué Syndical National Adjoint
06 67 92 25 69

NAO 2024 : CLAP DE FIN

A cause de l'agenda imposé par elle-même, la Direction n'a eu qu'une seule journée pour revoir ses dernières propositions.

Sans transition, les-voici :



QUOI DE NEUF ?



PRIME PARTAGE DE LA VALEUR

1200 €

Si rémunération brute annuelle globale inférieure à 60K€.

OU

900 €

Si rémunération brute annuelle globale comprise entre 60 K€ et 100 K€. **NOUVEAU**

Donc, 87 % des salariés de la SA et 96 % des salariés de BCEF éligibles à ces primes.

Versement : Février 2025

Ces primes pourraient bénéficier des règles d'abondement en vigueur.

*800€
1000€
ca a changé un peu là*

*500€
700€
et là*

Primes soumises à IR, CSG, CRDS (sauf si investissement dans l'épargne salariale)

POURQUOI UN VERSEMENT EN FÉVRIER ?

La nouvelle réglementation des « Primes Partage de la Valeur » permet le placement sur un Compte Epargne Entreprise qui l'exonère de l'IR, la CSG et CRDS. Une campagne de recueil des souhaits, de paiement ou de placement, de chaque salarié doit être faite un mois avant le versement de la prime.

De plus le changement de système de paie de cette fin d'année ne permet pas d'avancer cette date de versement, trop tardive selon nous...

La CFDT avait demandé une mesure plus importante et rapide pour du pouvoir d'achat IMMEDIAT.

PART PATRONALE DES VERSEMENTS DU PERO

+ 0,3 % ~~+0,2%~~

Sur les versements de l'entreprise, pour tous.

CA N'A PAS CHANGÉ :

Création d'une troisième tranche :

Pour la partie des salaires comprise entre 185 472 € et 370 944 €/an.

Part patronale 1,3 % + 0,3 % part salarié

L'ENVELOPPE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

5 millions d'euros/an
en 2025 et 2026



HAUSSE DU MONTANT DE L'ENVELOPPE DÉDIÉE AUX RÉVISIONS SALARIALES

(augmentation/promotion)

1,8 % ~~1,6%~~

de la masse salariale

EN CAS DE NON SIGNATURE, IL SE PASSE QUOI ?

Comme l'an dernier, la Direction devra assumer son offre unilatérale.

PRIME PPV AU NIVEAU DE LA RÉUNION 1 :

800 € Ou **500 €**

Rem.glob < 60 K€ Rem.glob entre 60 et 80 K€

Sans possibilité de placer directement sur l'Epargne Entreprise, ni de bénéficier des avantages fiscaux.

AUGMENTATION DES ENVELOPPES

ÉGALITÉ PRO ET RÉVISIONS SALARIALES COMME CI-DESSUS.

La CFDT va sonder les salarié(e)s et ses adhérent(e)s :

[Doit-on signer ces ultimes propositions de l'entreprise ?](#)

[Etes-vous satisfaits ou déçus ?](#)

